



Plomberie bouchée depuis 25 jours demande de remboursement ?

Par **jbl999**, le **27/01/2015** à **13:07**

Bonjour, cela fait 25 jours que je vis sans pouvoir utiliser l'eau, le sanibroyeur, la douche de l'appart dont je suis locataire.

Ma propriétaire au courant, j'ai fait intervenir des professionnels dans l'urgence (5eme fois que ça arrive en 4 ans) mais qui cette fois n'ont pas totalement réussi. il ont débouchés mais ça s'est rebouché juste apres.

La propriétaire a fait ensuite intervenir un plombier a ses frais qui a fait exactement la meme chose que les autres.

Donc aujourd'hui ça fait plus de deux semaine que la propriétaire me dit qu'elle attend un devis et que le plombier me dit qu'il attend le feu vert de la proprio pour faire des travaux pour changer les canalisations.

A savoir que cette salle de bains est vraiment dans un etat vetuste et que la propriétaire n'a jamais vu l'appartement.

Que puis je demander comme dédommagement ? comment proceder afin que les choses se fassent au plus vite ?

Merci

Par **moisse**, le **27/01/2015** à **16:27**

Bonsoir,

A 90% de chances, l'installation n'est pas conforme, car si le diamètre de sortie du sanibroyeur est en général de 32 mm, le conduit d'évacuation auquel il se raccorde doit faire au moins 100 mm ce qui doit limiter le risque d'obstruction.

Le défaut de fonctionnement conduit à l'insalubrité de l'appartement.

Vous pouvez donc menacer votre bailleurs de faire procéder à une enquête de salubrité qui le (ou la) contraindra à faire les travaux outre la suspension des loyers et le relogement.

C'est long mais la menace est réelle.

Ici:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16158.xhtml>

Par **jbl999**, le **27/01/2015** à **17:25**

Merci beaucoup de votre réponse très claire.